



Vente appartement volonté de repousser signature acte authentique

Par **Adam I.**, le **20/08/2019** à **14:39**

Bonjour,

le 18/05/2019 nous avons signé le compromis de vente de notre appartement, pour une signature de l'acte authentique le 26/08/2019.

Nous avons trouvé une maison, qui ne sera disponible que le 22 septembre.

Nous avons donc demandé aux futurs acquéreurs de repousser la date de signature jusqu'au 15 septembre.

Nous leur avons proposé de prendre à notre charge les défraiements, car avec notre fille de 16 mois nous n'avons pas de possibilité de nous loger chez des proches.

Nous avons essayé un refus catégorique de leur part.

Que pouvons-nous faire afin de repousser la date de signature authentique? Devons-nous obligatoirement signer le 26? Dans le cas contraire que risquons-nous?

Merci de votre aide,

Cordialement,